

**AVIS DE PUBLICITE PREALABLE ENVUE DE
L'ATTRIBUTION D'UNE AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC –
Scoop Music Tour – place Carnot – 12.07.2026**

La ville de Valserhône organise le 12 juillet 2026 le Scoop Music Tour.

Celui-ci se déroule place Carnot (les horaires exacts ne sont pas encore définis). La ville de Valserhône recherche des commerçants qui organiseraient une offre de restauration et distribution de boissons sur les 5 espaces réservés.

Pour chaque espace réservé, le commerçant (ou un groupement de commerçants) doit être en capacité de servir de la restauration et des boissons, de façon fluide, toute la soirée, pour une jauge de 7000 personnes.

Clôture de l'appel à candidature : 27 février 2026 à 16 h 00

NB : Jusqu'à 16H en cas de dépôt sur place. En cas d'envoi postal, la date de réception fait foi et non le cachet de la poste. (Voir page 2 & 3 « modalités de dépôt des dossiers de candidature »).

Dénomination et adresse de la collectivité :

Ville de Valserhône
34 Rue de la République
01200 VALSERHÔNE

Services en charge de l'appel à candidature :

service Foncier / service Evènementiel

Cadre juridique :

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L. 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la Ville de Valserhône pour l'exercice d'activités économiques, celle-ci procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public

L'occupation est temporaire, précaire et révocable. Elle n'est pas constitutive de droits réels.

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par une convention en vue de l'exploitation économique de la place Carnot.

Objet de l'appel à candidature et mise en concurrence :

Lieux de l'utilisation : une partie de la place Carnot.

Nature de l'activité proposée : vente de restauration et débit de boissons pour 7000 personnes.

Biens annexe : RAS

Durée de l'occupation : le dimanche 12 juillet 2026 & lundi 13 juillet 2026 (horaire installation le 12.07.26 : 08 h 00. Les véhicules devront être sortis du périmètre à 11 h 45). Le début des ventes pourra se faire à partir de l'ouverture des portes de l'espace concert.

La fin des ventes devra être effective 15 minutes après l'éclairage de la place Carnot. Remballage du matériel le 13.07.26 dès que la place est vidée du public jusque 4h). Des précisions seront apportées ultérieurement sur l'organisation.

Caractéristiques essentielles :

- Plusieurs emplacements sont proposés : 3 de 20 mètres linéaires et 2 de 10 mètres linéaires
- Toute vente d'alcool est interdite 15 minutes après l'éclairage de la place Carnot (fin du concert).
- Il ne devra pas y avoir de fixation au sol. L'installation du ou des chapiteaux et du matériel est sous la responsabilité du commerçant. Les chapiteaux devront être lestés à 15 kg par pied.
- Aucun véhicule à moteur n'est autorisé dans l'espace concert.
- L'occupant s'engage à être autonome en eau et à disposer d'un recyclage de ses eaux usées.
- L'installation devra garantir et strictement respectée la chaîne du froid et/ou du chaud. Le matériel devra respecter toutes les normes sanitaires en vigueur.
- Les matériels non professionnels seront interdits telles que les glacières...
- Les bouteilles de gaz sont interdites.
- Les installations devront répondre à des garanties de sécurité strictes, notamment dans le cas où du matériel de cuisson serait utilisé.
- Les bouteilles en verres, canettes, verres en plastiques jetables sont interdits.
- Le(s) commerçant(s) doivent fournir des Ecocup qui ne seront pas fournis par la Ville.
- Le(s) commerçant(s) doivent disposer d'extincteurs adaptés aux risques.
- L'utilisation d'un groupe électrogène est autorisée sous réserve qu'il ne soit pas accessible au public
- Un contrôle sanitaire sera réalisé par un organisme agréé le jour J

Modalités de dépôt des dossiers de candidature :

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature par courrier recommandé avec demande d'avis de réception au plus tard pour le 27 février 2026 à 16 h 00,

Attention : en cas d'envoi postal, la date de réception fait foi et non le cachet de la poste.

Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes :

- Nom et prénom du commerçant ou du groupement de commerçants,
- Présentation des produits vendus,
- Détail de l'activité dont les produits proposés à la vente, projet de grille tarifaire appliquée aux clients,
- Présentation détaillée du matériel utilisé, du stand avec plusieurs photographies / plans / fiches techniques : avec les moyens mis en œuvre pour assurer le respect des normes d'hygiène et de la chaîne du froid,
- Présentation des démarches mises en œuvre pour préserver l'environnement : limitation des déchets non recyclables, consigne, sensibilisation des clients,
- Les moyens humains pour répondre aux commandes de manière fluide, toute la soirée, pour 7000 personnes,

- Le budget prévisionnel sur la durée de l'occupation,
- Une photocopie de l'inscription au registre du commerce (datant de moins de 3 mois) ;
- Une copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitant,
- L'expérience professionnelle,

Le dossier de candidature devra être adressé à :

MAIRIE
Service FONCIER
34 Rue de la République
01200 VALSERHÔNE

Il pourra aussi être déposé à la même adresse contre récépissé au service foncier.

Qu'il soit envoyé ou déposé, le dossier de candidature sera inséré dans une enveloppe cachetée portant la mention « **NE PAS OUVRIR** » et « **Candidature - appel à candidature pour l'occupation de la place Carnot – Scoop Music Tour** ».

Dès la publication du présent avis, les candidats sont invités à faire part de leur déclaration decandidature, en précisant leurs coordonnées.

Redevance

Conformément au CGPPP, cette occupation donne lieu au versement d'une redevance, dont le montant forfaitaire est fixé à 25 €uro le mètre linéaire (décision n° 25.153).

Cette redevance sera payable à la date de signature de la présente convention, mais encaissée seulement après l'évènement. Elle sera réglée à compter du titre de recette émis à cet effet à l'encontre de l'occupant par la commune de Valserhône.

En cas de retard dans le règlement, le trésor public pourra engager toutes les actions nécessaires au recouvrement des sommes dues.

En cas d'intempéries, d'annulation et de non report de l'évènement, cette redevance ne sera pas encaissée.

Auditions / négociations / candidats retenus

Après un premier examen des offres, des auditions et des négociations pourront être engagées, avec un ou plusieurs candidats.

À la date de clôture des candidatures, une commission spécialement dédiée se prononcera sur les candidatures. Cette commission sera composée par des agents et des élus. L'exploitant retenu en sera informé par courrier et sera invité à signer la convention d'occupation du domaine public lors d'une réunion d'organisation fixée **le 2 mars 2026 à 14 h 00** au Centre Jean Mariné.

Renseignements complémentaires :

Les candidats peuvent demander à la Ville de Valserhône des compléments d'informations jusqu'au 27 février 2026 à 12 h 00, exclusivement par messagerie électronique à l'adresse suivante :

« nbonola@valserhone.fr », en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à candidature « Appel à candidature 2026 – Scoop Music Tour - Occupation de la place Carnot ».